

## AIDE DE 1500 Euros Modalités

---

Ce filet de sécurité est réservé aux entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1 million d'euros. Il vise donc uniquement les très petites entreprises, les indépendants et les micro-entrepreneurs... dont c'est l'activité principale. **Il convient en outre de remplir l'une des conditions suivantes (ou les deux) pour le solliciter :**

- Diriger une entreprise dont la fermeture a été demandée pour des raisons sanitaires, comme c'est notamment le cas dans les secteurs de la restauration (160.000 entreprises), du commerce non alimentaire (140.000), **du tourisme** (100.000) par exemple.
- Diriger une très petite entreprise (quel que soit le secteur) **dont le chiffre d'affaires s'est effondré d'au moins 70% entre mars 2019 et mars 2020.**  
Précision : **il convient de comparer les chiffres d'affaires de ces deux mois (et non d'effectuer un calcul sur l'ensemble de l'année écoulée).**

### Quel interlocuteur ? La direction générale des finances publiques

L'aide de 1500 euros sera versée automatiquement par la direction générale des finances publiques (DGFIP), sur simple déclaration. Cette administration constitue en effet actuellement le seul réseau suffisant pour traiter les dossiers des centaines de milliers d'entreprises concernées.

Des précisions seront apportées dans les textes réglementaires à paraître au Journal Officiel (sur le site Légifrance).

### Astuce du jour

<https://www.01net.com/astuces/comment-remplir-et-signer-l-attestation-de-deplacement-derogatoire-sur-iphone-ou-android-1876604.html>